



Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal qui a eu lieu le Lundi 27 Avril 2015 à 20 heures 30, sous la présidence de Mme Elisabeth CELARD, Maire.
Tous les membres étaient présents. Mme Cécile DEZARNAUD-BADEL était secrétaire de séance.

Aucune observation formulée sur le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 23 Mars 2015.

SEDI - ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE MARCHÉ ELECTRICITE

Il est rappelé que les tarifs réglementés de vente d'électricité pour les sites dont la puissance est supérieure à 36kVA disparaissent au 31 décembre 2015. Les tarifs jaune pour le Groupe Scolaire, la SAR - Mairie, et le Stade seront donc caduques. La Commune aura obligation de procéder à l'achat d'électricité en application du code des marchés publics. Considérant que le Syndicat des énergies du département de l'Isère (SEDI) propose à la Commune d'adhérer au groupement de commandes pour la passation du marché de fourniture d'électricité et de services associés, afin d'effectuer les opérations de mise en concurrence et de permettre d'optimiser les prix des prestations, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de l'adhésion de la Commune au groupement de commandes formé par le SEDI et ce, pour un montant maximal de 0,5 % de la facture annuelle TTC d'énergies et autorise Mme le Maire à signer la convention constitutive de ce groupement.

AIRE DE JEUX POUR ENFANTS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la réalisation d'une aire de jeux pour les enfants sur le parvis de l'école « Paul Vincensini ». Le devis présenté par DIVERSCITE est approuvé pour un montant de 28 949 € HT comprenant la fourniture et l'installation pour 19 942 € HT et la pose d'un sol souple pour 9 007 € HT.

CONVENTION ASSOCIATION « PREVENIR »

Dans le cadre du projet « animation jeunes en milieu ouvert » Mme le Maire fait part de l'embauche de M. Kévin COPIN, animateur, au 1^{er} Avril 2015 en remplacement de M. Abdel KRIMOU. Ce poste qui a une mission de prévention est financé par la CNAF à hauteur de 20000 €/an. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la convention proposée par l'Association PREVENIR pour intervenir au titre de conseiller technique auprès de l'animateur à la demande de la Commune.

DECISION MODIFICATIVE n° 1 - BUDGET COMMUNAL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le virement de la somme de 3 700 € du compte « 020 » Dépenses imprévues au compte 2158 « Autres installations, matériel et outillage techniques ».

AUTORISATION DEPOT PERMIS DE CONSTRUIRE ET DECLARATION PREALABLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer :

- la demande de permis de construire pour l'installation d'un abri dans la cour de l'école,
- la déclaration préalable pour la création d'un WC, place de l'église.

PROJET DEMI-ECHANGEUR AUTOROUTIER

L'Etat a inscrit dans le contrat Etat Région, la réalisation d'un demi-échangeur au sud de Vienne, ainsi que l'étude pour la création d'une halte ferroviaire à Reventin-Vaugris.

Le secrétaire d'Etat chargé des transports, de la mer et de la pêche, Monsieur Alain VIDALIES a transmis un courrier daté du 31 mars 2015 à Monsieur Thierry KOVACS, Conseiller Régional, Président de ViennAgglo et Maire de Vienne, l'informant de son accord pour la poursuite d'études concernant la réalisation d'un demi-échangeur orienté nord en complément du diffuseur actuel « Vienne Sud ». Il précise que ses services commanderont un dossier technique et financier au concessionnaire avec un calendrier.

Les élus de la Commune attirent l'attention de l'Etat, de la Région et de ViennAgglo sur les points suivants avant le démarrage de l'étude concernant le projet de l'échangeur :

- Préserver les zones habitées en ne créant pas de nuisances supplémentaires par l'augmentation du trafic sur la voie départementale RD 131, sur les voies communales au droit du grand chemin et des lotissements « la Plaine » et « les Mûriers », soit pas d'accès direct au droit de la barrière du péage,
- Conserver notre espace sportif en maintenant les équipements existants,
- Impacter au minimum des surfaces agricoles,
- Veiller à ce que cette implantation soit étudiée à moyen et long terme, en tenant compte de l'évolution des besoins pour les années à venir,
- Prendre en compte tous les flux de circulation venant du sud, de l'est, de l'ouest et du Nord (entre Roussillon et Vienne) pour l'emplacement de ce demi-échangeur,
- Impliquer les élus de la Commune dans les différentes étapes d'études de ce projet,
- Avoir une communication régulière en direction des populations des Communes concernées et impactées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 15 voix Pour et 4 Abstentions, demande que toutes les remarques indiquées ci-dessus soient prises en considération.

Mme le Maire,
E. CELARD

